



LCL Select Impact Green Vie 2021

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance (2027)

Éligible au Compte-Titres
et à l'Assurance Vie

Période de souscription du
07/01/2021 au 26/03/2021 à 17h,

heure métropole (sauf clôture
anticipée ou retrait de la
commercialisation au gré de
l'Émetteur, sans préavis)



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

Ce placement constitue une alternative à un placement financier risqué de type purement "actions".
LES INFOS CLÉS

Communication à caractère promotionnel

- LCL Select Impact Green Vie 2021 ("Le Titre") est un titre de créance, émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions (l'"Émetteur"), véhicule dédié de droit français. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("Le Garant") ou "CACIB" offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre de la formule. Ce Titre est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant. En outre, il présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. L'investisseur est informé que l'Émetteur, le Garant, l'assureur Predica (en assurance vie), l'agent placeur (Amundi Finance) ainsi que le distributeur de Titres (LCL) font partie du même groupe et que cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.
- La performance du Titre est liée au marché des actions européennes au travers de l'indice MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross, dividendes bruts réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an ("L'Indice").
- La durée de vie maximale du placement est de 6 ans avec la possibilité d'un remboursement automatique anticipé, chaque année à la date anniversaire, en fonction de l'évolution de l'Indice. Il est donc fortement recommandé de disposer d'un horizon de placement de 6 ans pour investir dans ce Titre. Si vous souhaitez vendre avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

Le terme "Capital" utilisé dans ce document désigne la Valeur Nominale unitaire du Titre. Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés sur la base de la Valeur Nominale du Titre, hors frais d'investissement en comptes-titres ou hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion) et cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement, hors défaut, liquidation de l'Émetteur et défaut, liquidation et mise en résolution du Garant. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses Titres jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement anticipé.

LCL Select Impact Green Vie 2021

Vous avez le choix du cadre d'investissement : Assurance vie ou Compte-titres ordinaire.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer dans le temps. Votre Conseiller est à votre disposition pour mettre en perspective les particularités fiscales de ces différentes solutions.

Avec LCL Select Impact Green Vie 2021, vous investissez sur une durée de 6 ans maximum dans des Titres dont la performance dépend en partie du marché des actions européennes : selon l'évolution de l'Indice MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross, la performance peut être positive ou négative.

À ce titre le placement présente un risque de perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice si l'Indice est en baisse de plus de 40% à l'échéance. Dans le cas le plus défavorable, la perte peut être totale.

L'Indice MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross est un indice de marché actions créé, calculé et publié par MSCI Inc. depuis le 16 août 2019. Il est constitué de 50 titres européens offrant des biens et services contribuant à une économie plus respectueuse de l'environnement. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an. Vous pouvez retrouver le détail des informations sur cet indice en page 6 et également la dernière valeur de l'Indice à l'adresse www.msci.com/eqb/europe_select_green_decrement/indexperf/dailyperf.html (ou sur le site LCL Banque Privée <https://www.lcl.fr/banque-privée/lcl-placements-impact-climat>).

La performance de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale est calculée tous les ans. La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 13, 14 et 15 avril 2021. Les valeurs de l'Indice à 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans et 6 ans correspondent aux cours de clôture de l'Indice constatés aux dates anniversaires telles qu'indiquées page 10.

Années 1 à 5

Tous les ans à la date anniversaire, un remboursement automatique anticipé peut se réaliser en fonction de l'évolution de l'Indice.

- **Tous les ans dès la première année**, la valeur de l'Indice est constatée. Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale, vous recevez l'intégralité du Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe plafonné de 5,50%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées (soit un TRAB* compris entre 4,98%⁽¹⁾ et 5,47%⁽¹⁾).

CAPITAL⁽¹⁾



5,50%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées

Dès que la condition de réalisation est remplie, le placement s'arrête automatiquement.

Si l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale, le placement se poursuit pour une année supplémentaire.

Sinon à 6 ans (échéance)

Dans le cas où le placement n'a pas été remboursé par anticipation, la valeur de l'Indice est constatée et 3 situations sont possibles :

1. Si l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale, vous subissez une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte peut être totale.

Capital⁽¹⁾ diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice

2. Si l'Indice est en baisse d'au maximum 40% par rapport à sa Valeur Initiale, vous recevez l'intégralité du Capital⁽¹⁾.

CAPITAL⁽¹⁾ (TRAB* de 0%⁽¹⁾)

3. Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale, vous recevez l'intégralité du Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe plafonné de 5,50%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées (soit 33%⁽¹⁾ et un TRAB* de 4,87%⁽¹⁾).

CAPITAL⁽¹⁾



5,50%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées

Effet "plafonnement" : les gains potentiels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. Vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice. A titre d'exemple, à 1 an : si l'Indice est en hausse de 30% par rapport à sa Valeur Initiale, votre gain sera plafonné à 5,50%⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 5,47%⁽¹⁾). À 6 ans : si l'Indice est en hausse de 70% par rapport à sa Valeur Initiale, votre gain sera plafonné à 33%⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 4,87%⁽¹⁾).

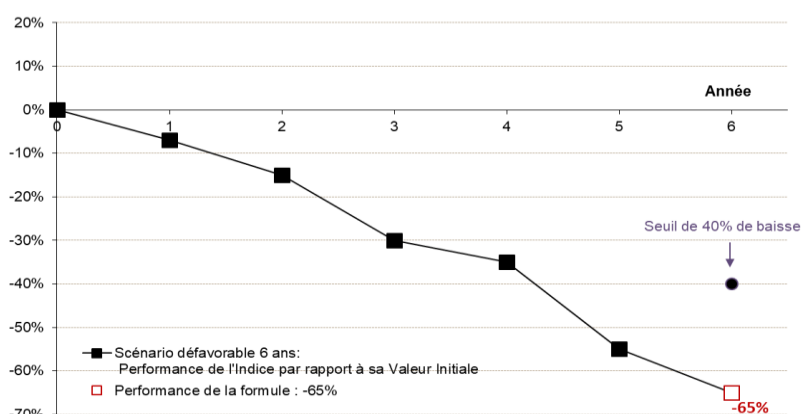
*Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) : calculés sur la période allant du 9 avril 2021 à la date d'échéance concernée. Retrouvez le détail des TRAB en page 10 du document.

⁽¹⁾ Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés sur la base de la Valeur Nominale du Titre, hors frais d'investissement en comptes-titres ou hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion) et cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement, hors défaut, liquidation l'Émetteur et défaut, liquidation et de mise en résolution du Garant. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses Titres jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement anticipé.

Graphiques illustrant les différents exemples à l'échéance des 6 ans

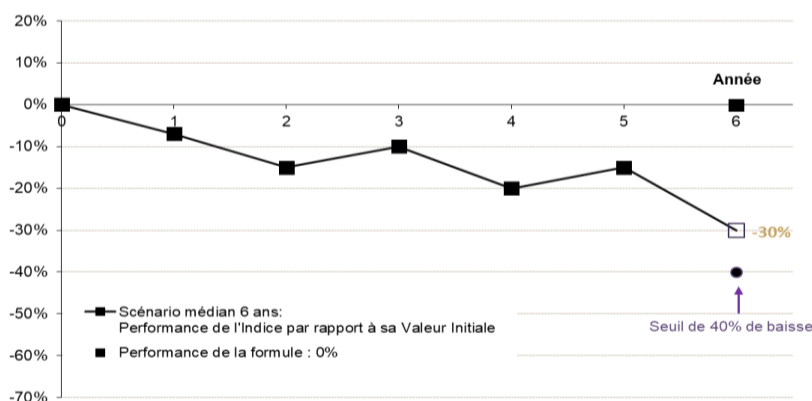
Les données chiffrées utilisées ci-dessous sont fictives et destinées uniquement à illustrer le mécanisme de remboursement du produit à échéance des 6 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garants des rendements à venir. Les simulations sont hors frais d'investissement en compte-titres ou hors frais du contrat d'assurance-vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant, le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples (risque de perte de l'intégralité du Capital⁽¹⁾).

Exemple défavorable : A l'échéance des 6 ans, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à sa Valeur Initiale.



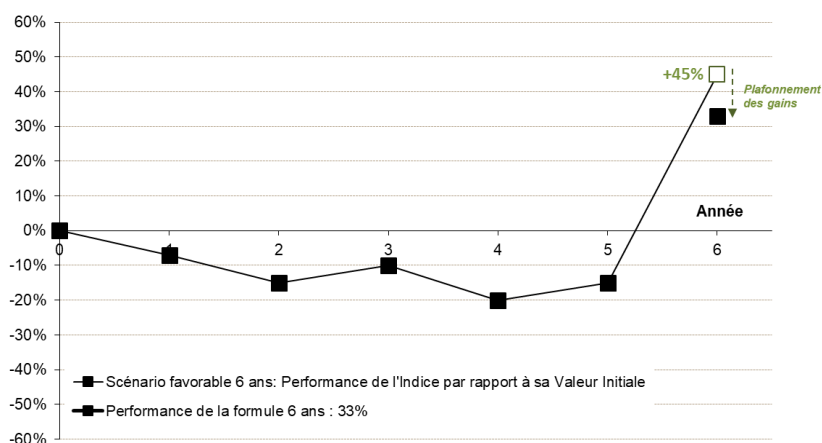
Chaque année à date anniversaire, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. La durée de la formule est donc de 6 ans. **Perte en capital :** A l'échéance, l'Indice a baissé de plus de 40%, vous subissez une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice⁽¹⁾ (dans notre exemple -65%⁽¹⁾, soit un TRAB* de -16,05%⁽¹⁾). Dans le cas le plus défavorable, la perte peut être totale.

Exemple médian : A l'échéance des 6 ans, l'Indice subit une baisse d'au maximum 40% par rapport à sa Valeur initiale.



Chaque année à date anniversaire, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. La durée de la formule est donc de 6 ans. Dans cet exemple, à l'échéance, l'Indice est en baisse de 30%, vous récupérez votre Capital⁽¹⁾, soit un TRAB* de 0%⁽¹⁾.

Exemple favorable : A l'échéance des 6 ans, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur initiale.



Chaque année à date anniversaire, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. La durée de la formule est donc de 6 ans. Dans cet exemple, à l'échéance, l'Indice est en hausse de 45% par rapport à sa Valeur Initiale, vous recevez l'intégralité de votre Capital⁽¹⁾, augmenté d'un gain fixe plafonné de 33%⁽¹⁾, soit un TRAB* de 4,87%⁽¹⁾. Vous ne profitez donc pas intégralement de la hausse de l'Indice (effet plafonnement des gains).

*Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) : calculés sur la période allant du 9 avril 2021 à la date d'échéance concernée. Retrouvez le détail des TRAB en page 10 du document.

⁽¹⁾ Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés sur la base de la Valeur Nominale du Titre, hors frais d'investissement en comptes-titres ou hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion) et cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement, hors défaut, liquidation de l'Émetteur et de mise en résolution du Garant. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses Titres jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement anticipé.

LCL Select Impact Green Vie 2021

Avant tout investissement dans LCL Select Impact Green Vie 2021 et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- Le Programme d'Émission de Titres Structurés de 25 000 000 000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("CACIB") et ses filiales en date du 15 juillet 2020 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF") au Luxembourg disponible sur <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=56b56159-912d-47e5-a6be-7c2f3c000fc4>, tel que complété par le Supplément n° 1 disponible sur <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=030b0d83-a3cd-4f70-b58b-ff343f0398b9> (ensemble le « Prospectus de Base ») et les Conditions Définitives en date du 7 janvier 2021 relatives aux Titres disponible sur <https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR9348FS3199.pdf> (qui constitue avec le Prospectus de Base la "Documentation Juridique" des Titres).

Le Prospectus de Base est disponible également sur le site de la Bourse du Luxembourg <https://www.bourse.lu>. L'approbation du Prospectus de base de la part de la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.

- Le document d'informations clés en date du 8 décembre 2020, est disponible sans frais sur le site de l'émetteur <https://www.documentation.ca-cib.com/Document/DownloadDocument?id=93F25CB1-50D0-4755-8EE0-F41C7FE9E4AB>.

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit supplément.

En cas de demande de rachat avant échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le Titre de créance : ces conflits d'intérêt potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation. LCL Select Impact Green Vie 2021 peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce Titre et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle.

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Quels sont les avantages de LCL Select Impact Green Vie 2021 ?

- > LCL Select Impact Green Vie 2021 peut arriver à échéance avant les 6 ans : à 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans ou 5 ans, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez le Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 5,50%⁽¹⁾, multiplié par le nombre d'années écoulées (soit un TRAB* de 5,47%⁽¹⁾ à 1 an, de 5,34%⁽¹⁾ à 2 ans, de 5,22%⁽¹⁾ à 3 ans, de 5,10%⁽¹⁾ à 4 ans, de 4,98%⁽¹⁾ à 5 ans) et le produit s'arrête automatiquement
- > Sinon, à l'échéance des 6 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation :
 - Si l'indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous bénéficierez du Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain prédéterminé de 5,50% multiplié par le nombre d'années écoulées soit 33%⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 4,87%⁽¹⁾)
 - Si l'Indice est en baisse jusqu'à 40% inclus par rapport à la Valeur Initiale, votre Capital⁽¹⁾ est remboursé (soit un TRAB* de 0%⁽¹⁾)

Quels sont les inconvénients liés à LCL Select Impact Green Vie 2021 ?

- > Risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori
 - En cours de vie du placement : en cas de revente de vos titres avant l'échéance, le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente
 - A l'échéance : le Capital⁽¹⁾ n'est pas garanti. Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'Indice est en baisse de plus de 40% à 6 ans, vous subissez une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice⁽¹⁾
 - En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur ou en cas de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant, il existerait un risque de perte en capital même à l'échéance
- > Vous ne connaissez pas a priori l'échéance du produit qui peut avoir lieu à 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 ans selon l'évolution de l'Indice. Vous devez conserver vos Titres jusqu'à l'échéance du produit ou jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé pour bénéficier de la formule
- > Vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains
- > Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross en sera pénalisée par rapport à l'indice calculé hors dividendes
- > Le montant remboursé à l'échéance est très sensible à une variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 40% de baisse et de 0% par rapport à son niveau initial.

*Taux de Rendement Annuel Brut (TRAB) : calculés sur la période allant du 9 avril 2021 à la date d'échéance concernée. Retrouvez le détail des TRAB en page 10 du document.

⁽¹⁾ Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés sur la base de la Valeur Nominale du Titre, hors frais d'investissement en comptes-titres ou hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion) et cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement, hors défaut, liquidation l'Émetteur et défaut, liquidation et de mise en résolution du Garant. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses Titres jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement anticipé.

LCL Select Impact Green Vie 2021

Avertissement

L'Émetteur (Crédit Agricole CIB Financial Solutions), le Garant (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank), l'assureur Predica (en assurance vie), l'agent placeur (Amundi Finance) ainsi que le distributeur des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

FACTEURS DE RISQUES

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE), de lire attentivement la rubrique "facteurs de risque" du Prospectus de Base (le Prospectus de Base est accessible à l'adresse <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=56b56159-912d-47e5-a6be-7c2f3c000fc4> :

- > **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).
- > **Risque de crédit** : l'investissement est exposé au risque de solvabilité de l'Émetteur et du Garant et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution du Garant, l'investisseur s'expose au risque de non remboursement de la formule.
- > **Risque de mise en résolution** : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Garant l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital ou modification des éléments financiers des Titres) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole l'Émetteur et le Garant pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Émetteur ou le Garant ne soit défaillant.
- > **Risque de marché** : En cas de vente avant l'échéance, la formule ne s'applique pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt, le niveau de financement de l'Émetteur et la durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable a priori par rapport au Capital⁽¹⁾.
- > **Risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance pour les Titres dont le montant de remboursement est déterminé en fonction d'une formule de calcul et indexé sur l'Indice** : si le Titre n'a pas été remboursé par anticipation, alors, à l'échéance de 6 ans, toute baisse de l'Indice de plus de 40% (par rapport à sa Valeur Initiale) entraînera une perte par rapport au Capital⁽¹⁾. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital est totale.
- > **Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant l'échéance ou la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres (déterminés de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément aux Modalités Générales des Titres et aux Modalités Supplémentaires concernées). Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- > **Risques relatifs aux titres indexés sur Indices** : en cas d'événements exceptionnels affectant l'Indice MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice de la formule, la Documentation Juridique prévoit des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le Titre.
- > **Risques liés aux titres de créance vert** : Bien que l'Émetteur et le Garant de la formule aient l'intention d'affecter le produit net de l'émission des titres de créance vert conformément à ce qui est décrit dans la Documentation Juridique des titres, rien ne garantit que les Actifs Verts éligibles puissent être mis en œuvre, que le produit net soit intégralement alloué pendant l'ensemble de la durée de vie des titres et que l'affectation des fonds satisfasse les exigences réglementaires ou les attentes de l'investisseur concernant les objectifs de performance "durable" ou "verte".

⁽¹⁾ Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés sur la base de la Valeur Nominale du Titre, hors frais d'investissement en comptes-titres ou hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion) et cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement, hors défaut, liquidation l'Émetteur et défaut, liquidation et de mise en résolution du Garant. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses Titres jusqu'à l'échéance ou jusqu'au remboursement anticipé.

L'indice "MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross" en détail

Une sélection de 50 entreprises européennes

L'Indice "MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross" est un indice de marché actions créé, calculé et publié par MSCI Inc. depuis le 16 août 2019. Il est constitué de 50 titres européens offrant des biens et services contribuant à une économie plus respectueuse de l'environnement.

Les actions sont choisies au sein l'indice MSCI Europe IMI, indice qui regroupe près de 99% de la capitalisation boursière flottante* des marchés des pays développés européens.

À partir de cet univers de départ, l'équipe de recherche ESG de MSCI Inc. revoit trimestriellement la composition de l'indice :

- En sélectionnant les titres des entreprises qui contribuent à une économie plus respectueuse de l'environnement en générant au moins 10% de leur chiffre d'affaires à travers des activités vertes :
 - ▶ Energies alternatives
 - ▶ Construction durable
 - ▶ Gestion durable de l'eau
 - ▶ Efficacité énergétique
 - ▶ Prévention de la Pollution
- En excluant les titres des entreprises engagées de quelque manière que ce soit dans les secteurs de production d'armes (conventionnelles, controversées ou nucléaires), et des entreprises impliquées dans des controverses environnementales et/ou dans de très sévères controverses sociales ou en matières de gouvernance (ESG).
- Enfin, MSCI retient les 50 plus grands titres par capitalisation boursière flottante* pour faire partie de l'Indice. Les 50 actions qui composent l'indice sont pondérées trimestriellement en fonction de leur capitalisation boursière flottante*. La pondération est de 5% maximum par action pour diversifier l'indice.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à l'indice MSCI Europe Select Green 50 calculé hors dividendes.

Pour information, le taux de rendement des dividendes bruts distribués par les composantes de l'Indice est en moyenne de 3,50%** par an depuis les 10 dernières années.

Plus d'informations relatives à l'Indice sont disponibles auprès de MSCI (www.msci.com). Vous pouvez retrouver la dernière valeur de l'indice à l'adresse www.msci.com/eqb/europe_select_green_decrement/indexperf/dailyperf.html ou sur le site LCL Banque Privée (<https://www.lcl.fr/banque-privée/lcl-placements-impact-climat>).

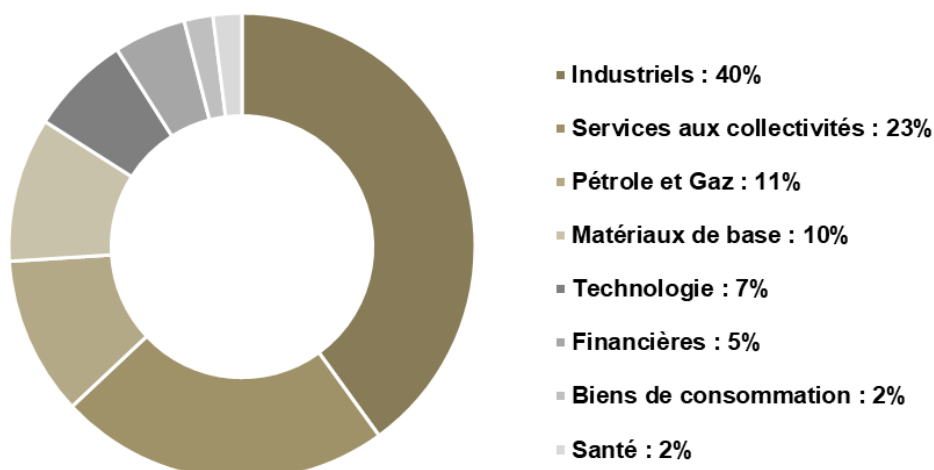
* La capitalisation boursière flottante est la part du capital d'une société cotée en bourse qui est négociable à court terme sur le marché.

** Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice MSCI Europe Select Green 50 calculé dividendes bruts réinvestis et l'indice MSCI Europe Select Green 50 calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué du 26 novembre 2010 au 26 novembre 2020 (source : MSCI).

UNE DIVERSIFICATION SECTORIELLE DES ENTREPRISES

L'Indice affiche une diversification sectorielle : les entreprises sont réparties sur des secteurs variés.

Au 27 novembre 2020, la répartition sectorielle de l'Indice est la suivante :



Une dimension environnementale

Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive et responsable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. Le nouveau support LCL Select Impact Green Vie 2021, titre de créance vert, s'inscrit dans cette démarche qui permet aux épargnants de s'engager en faveur de la transition énergétique et du développement durable.

QU'EST-CE QU'UN TITRE DE CRÉANCE VERT ?

- > Il s'agit d'un titre **destiné à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif.**
- > Il est **émis par une institution.** Dans le cadre de LCL Select Impact Green Vie 2021, **Crédit Agricole CIB Financial Solutions** agit en tant qu'Émetteur et Crédit Agricole CIB en tant que Garant de la formule.
- > **Un montant équivalent aux fonds levés par les titres LCL Select Impact Green Vie 2021 sera alloué aux actifs du Portefeuille Vert de Crédit Agricole CIB (nommés ci-après les « Actifs Verts ») qui financent des projets permettant de lutter contre le changement climatique et ainsi d'accompagner ses clients dans leurs transitions énergétique et écologique.** Les projets sont sélectionnés sur la **base de critères d'éligibilité et d'une méthodologie définis par l'Émetteur.** Ainsi, le produit net des titres de créance vient augmenter le montant agrégé des titres de créance placés au passif du bilan de Crédit Agricole CIB et destinés à soutenir le financement du Portefeuille Vert de Crédit Agricole CIB.

ENGAGEMENTS ET PRINCIPES DE LCL SELECT IMPACT GREEN VIE 2021

LCL Select Impact Green Vie 2021 respecte le Green Bond Framework (GBF) du Groupe Crédit Agricole⁽¹⁾ qui assure aux investisseurs la transparence sur l'utilisation et la gestion des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets et le reporting d'allocation des fonds et de l'impact environnemental des projets. Vigeo Eiris, l'un des acteurs leaders mondiaux de l'évaluation de la performance ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) des émetteurs, a publié en novembre 2018 une seconde opinion⁽²⁾ confirmant l'alignement du GBF avec les Green Bond Principles⁽³⁾ :



- > La maturité des Actifs Verts du Portefeuille Vert n'est pas nécessairement équivalente à la maturité du produit LCL Select Impact Green Vie 2021.
- > Le remboursement du principal et de l'intérêt sur ces titres de créance ne seront pas directement exposés à la performance du Portefeuille Vert.

1. Le Green Bond Framework du Groupe Crédit Agricole est disponible sur : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

2. Cette seconde opinion est disponible sur : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

3. Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association (ICMA) : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp>.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES ACTIFS VERTS

1. **Présélection des Actifs Verts** potentiellement éligibles conformément au Green Bond Framework (GBF) du Groupe Crédit Agricole ;
2. Les **actifs sont ensuite soumis au Comité Green Bond** (comité composé de responsables de différentes entités du Groupe Crédit Agricole) : vérification du respect des critères d'éligibilité définis dans le GBF du Groupe Crédit Agricole. Validation de leur intégration au Portefeuille Vert de Crédit Agricole CIB. Le Comité Green Bond est également en charge de l'application des exclusions sectorielles concernant le financement des activités nucléaires, des armes et de toute activité en lien avec les énergies fossiles ;
3. Sous la supervision du Groupe Projet Vert (comme défini dans le GBF), les **Actifs Verts éligibles sont identifiés dans le système d'information interne** de Crédit Agricole CIB.



Le portefeuille vert

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE VERT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ⁽¹⁾

ÉNERGIES RENOUVELABLES	44%	> Financement du développement, de la construction et de la maintenance de projets d'énergies renouvelables (éolienne, solaire, géothermie, biomasse et valorisation des déchets).
IMMOBILIER VERT	30%	> Financement de bâtiments à haute efficacité énergétique (appartenant au 15% les plus efficaces localement) ou disposant d'une certification environnementale (LEED ≥ Gold, BREEAM ≥ Very Good ou équivalent).
TRANSPORTS PUBLICS	16%	> Financement du développement, de l'exploitation et de la maintenance des matériels de transports en commun et des infrastructures, ainsi que de la construction et de l'acquisition de véhicules propres (électriques, hybrides, ...).
EAUX ET DÉCHETS	6%	> Financement de matériel, du développement, de la fabrication et de la maintenance de projets de gestion de l'eau et des déchets, visant à la préservation des ressources et de l'environnement.
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	4%	> Financement des actifs qui promeuvent l'efficacité énergétique tels que les smart grids et les réseaux de chauffage urbains, et soutient de l'optimisation de la consommation énergétique des flottes d'équipements électriques de ses clients.

FOCUS SUR UN ACTIF VERT DU PORTEFEUILLE VERT

Ce projet se compose de 71 éoliennes en mer pour une puissance totale de ~500 MW.

Les éoliennes seront localisées entre 13 et 22 km au large de Fécamp (Normandie), sur une surface globale de 67 km². La production envisagée vise à couvrir l'équivalent de la consommation domestique en électricité de plus de 770 000 personnes, soit plus de 60% des habitants de Seine-Maritime.



⁽¹⁾ Crédit Agricole CIB, au 31 décembre 2019.

L'allocation des fonds fait l'objet d'un rapport annuel qui fournit une mise à jour de la composition sectorielle et géographique du Portefeuille Vert de Crédit Agricole CIB. Ce rapport annuel sera intégré au rapport du Groupe Crédit Agricole S.A. couvrant l'ensemble des émissions disponibles réalisées selon le GBF de Crédit Agricole et sera disponible sur <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

Quelles sont les spécificités de LCL Select Impact Green Vie 2021 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

LCL Select Impact Green Vie 2021 peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion.

La valeur de LCL Select Impact Green Vie 2021 prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la Valeur Nominale de LCL Select Impact Green Vie 2021.

LCL Select Impact Green Vie 2021 proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut ou faillite de l'Émetteur et / ou du garant de la formule.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Si vous choisissez LCL Select Impact Green Vie 2021, la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 9 avril 2021, date de démarrage de la formule. À cette date, le capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support LCL Select Impact Green Vie 2021 sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de LCL Select Impact Green Vie 2021, soit 1000€ l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. A partir du 13 avril 2021, LCL Select Impact Green Vie 2021 sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de janvier, début de la période de souscription (soit plus de trois mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement

différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé.

Si l'Émetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte.

En cas d'annulation par l'Émetteur de l'émission LCL Select Impact Green Vie 2021, ou d'annulation par l'assureur de la possibilité de souscrire LCL Select Impact Green Vie 2021 comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de LCL Select Impact Green Vie 2021 retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de LCL Select Impact Green Vie 2021 conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL Select Impact Green Vie 2021.

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénario	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Le 24/03/2022, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	5,47%	4,41%
Le 22/03/2023, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	5,34%	4,29%
Le 20/03/2024, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	5,22%	4,17%
Le 24/03/2025, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	5,10%	4,05%
Le 20/03/2026, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	4,98%	3,93%
Le 22/03/2027, si "l'Indice" a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial (exemple : baisse de 65%)	-16,05%	-16,89%
Le 22/03/2027, si "l'Indice" a subi une baisse comprise entre 0% et 40% par rapport à son niveau initial	0%	-1,00%
Le 22/03/2027, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	4,87%	3,82%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales ou de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

LCL Select Impact Green Vie 2021 en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

LCL Select Impact Green Vie 2021

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Nature Juridique : Titre de créance complexe de droit français (présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance).

Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français.

Garant : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (dont les notations de crédit au 30 septembre 2020 sont Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-) ; Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.

Indice de référence : MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross disponible sur www.msci.com/eqb/europe_select_green_decrement/indexperf/dailyperf.html

Eligibilité : Compte-titres et Assurance vie.

Agent Placeur : Amundi Finance, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Agent de Calcul : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Horizon de placement recommandé : 6 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.

Date d'échéance : le 9 avril 2027 (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

Devise : Euro.

Prix d'émission : 1 000 euros à la date d'émission le 7 janvier 2021. Le prix de souscription du Titre sera de 1 000 euros.

Valeur Nominale : 1 000 euros.

Cotation : Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com).

Niveau de garantie à l'échéance : Titre non garanti en capital.

Marché secondaire : Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché jusqu'au 5^{ème} jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre.

Valeurs de référence :

Valeur de l'Indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture des			
Initiale	13, 14 et 15 avril 2021			
Durée de la formule	Cours de clôture de l'Indice du	Date de remboursement potentiel	Gain fixe plafonné à 5,50% par année écoulée	TRAB* correspondant au plafond du gain
1 an	24/03/2022	11/04/2022	5,50%	5,47%
2 ans	22/03/2023	11/04/2023	11,00%	5,34%
3 ans	20/03/2024	09/04/2024	16,50%	5,22%
4 ans	24/03/2025	09/04/2025	22,00%	5,10%
5 ans	20/03/2026	09/04/2026	27,50%	4,98%
6 ans	22/03/2027	09/04/2027	33,00%	4,87%

*TRAB : Taux de Rendement Annuel Brut : calculés sur la période allant du 9 avril 2021 à la Date d'Echéance

SOUSCRIPTION MINIMALE INITIALE

En compte-titres : 1 coupure. Valeur nominale : 1 000 €.

En assurance vie : Montants minimum de versement ou d'arbitrage applicables aux contrats d'assurance vie. Contrats d'assurance vie et de capitalisation éligibles : Acuity, Acuity 2, LCL Acuity Evolution, LCL Vie, LCL Vie série 1, LCL Vie série 2, LCL Vie série 3, Lionvie Multicapital, Federlux Privilège, Federlux Privilège 2, Federlux Privilège 2+, Federlux Capital, Federlux Capital 2, Federlux Capital 2+, Federlux Life (uniquement contrats FRNR), Calie Life Excellence 2 (uniquement contrats FRNR), LCL Worldwide Life Insurance (uniquement contrats FRNR), LCL Multisélection Vie et Capital, Life Mobility Evolution (Vie et Capital).

DATES DE COMMERCIALISATION

(sauf clôture anticipée ou retrait au gré de l'Émetteur, sans préavis)

En compte-titres : du 07/01/2021 au 26/03/2021 à 17h, heure métropole.

En assurance vie : du 07/01/2021 au 26/03/2021 à 17h, heure métropole.

Pour les contrats LCL Multisélection Vie et LCL Multisélection Capital, les souscriptions seront directement investies sur LCL Select Impact Green Vie 2021. S'agissant du contrat Predica, la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 9 avril 2021. A cette date, le montant acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support LCL Select Impact Green Vie 2021 sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de LCL Select Impact Green Vie 2021, soit 1 000€ l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription.

Au-delà des dates de souscription indiquées ci-dessus, le produit ne sera plus disponible à l'achat.

L'Émetteur se réserve le droit de retirer à tout moment l'offre des Titres avant le 26 mars 2021. Dans ce cas, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué à l'investisseur. Si l'Émetteur exerce ce droit, une notice sera publiée sur le site internet www.ca-cib.fr

FRAIS

Comptes-titres Assurance Vie	
Frais d'investissement : 1,5% pour les souscriptions centralisées jusqu'au 26/03/2021, à 17h, heure métropole.	Frais d'investissement : Néant.
Frais de sortie "à l'échéance" : Néant.	
Frais de tenue de compte : 22,70 € par an et par compte-titres (tarif en vigueur en janvier 2021 susceptible d'évolution).	Frais du contrat d'assurance vie : application des frais prévus au contrat d'assurance.
Commissions incluses dans l'investissement : Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement?" du Document d'informations clés de LCL Select Impact Green Vie 2021 disponible sur le site https://www.documentation.ca-cib.com/Document/Search Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (LCL, Predica, La Mondiale, Mondiale EuroPartner, Calie, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et le groupe Amundi). Ces commissions représentent un montant maximum équivalent à 1,50% par an des titres effectivement placés.	

Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, LCL fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et à minima une fois par an sur la durée de vie du produit.

Code ISIN : FR9348FS3199



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

Contactez votre conseiller LCL Banque Privée.

La commercialisation de ce titre a une durée limitée.

La documentation juridique est disponible auprès de votre Conseiller LCL Banque Privée.

AVERTISSEMENT : Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Cette brochure réalisée par LCL, a été communiquée à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) conformément à l'article 212-28 de son règlement général.

Les contrats d'assurance vie Acuity, Acuity 2, LCL Acuity Evolution, LCL Vie, LCL Vie Série 1, LCL Vie Série 2, LCL Vie Série 3 et Lionvie Multicapital sont assurés par Predica, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935€, dont le siège social est situé au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCE Paris. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les contrats d'assurance vie LCL Multisélection Vie et Capital sont assurés par AG2R La Mondiale Partenaire, Entreprise régie par le Code des assurances Membre d'AG2R La Mondiale S.A. au capital de 73 413 150€ RCE Paris B 313 689 713, 14-16 boulevard Malessherbes 75008 Paris. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital.

Les contrats Life Mobility Evolution (Vie et Capitalisation) sont assurés par La Mondiale Europartner S.A. – Société anonyme - sous l'autorité de tutelle du Commissariat aux Assurances, Membre du Groupe AG2R La Mondiale - Siège social : 23, Z.A. Bourmicht - L-8070 Bertrange - Grand-Duché de Luxembourg Adresse postale : BP 2122 - L-1021 Luxembourg , www.lamondiale.lu R.C.S. Luxembourg B 26334 – TVA Intracommunautaire LU 15041808.

Les contrats Federlux Privilège, Privilège 2, Privilège 2+, Federlux Capital, Capital 2, Capital 2+, sont assurés par Cali Europe, succursale France, adresse postale : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, R.C.S. Paris 442 471 116. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les contrats Federlux Life, Calie Life Excellence 2 et LCL Worldwide Life Insurance sont assurés par Cali Europe, société anonyme d'assurance vie R.C.S. Luxembourg B 75007 - Siège social : 31-33 avenue Pasteur L-2311 Luxembourg. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les documentations juridiques sont disponibles auprès des Conseillers LCL Banque Privée. L'indice MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross dividendes bruts réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire par an est disponible sur www.msci.com. L'indice « MSCI Europe Select Green 50 5% Decrement Gross » est la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). MSCI et les noms d'indices MSCI sont des marques de services de MSCI ou de ses filiales et ont été autorisés à être utilisés dans certains cas par l'Émetteur. Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, évalués ou promus par MSCI et MSCI n'a aucune responsabilité au regard de ces instruments financiers. Les conditions définitives des titres contiennent une description plus détaillée des liens limités entre MSCI, l'Émetteur et ces instruments financiers. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de sponsoriser, avaliser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, une personne ou entité ne peut prétendre à une affiliation quelconque avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI. Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions - société anonyme de droit français à conseil d'administration, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous la référence SIRET 45142804900014 et dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex, France. Garant du remboursement de la formule : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank société anonyme de droit français immatriculé en France dont le siège social est situé 12 place des États-Unis - CS 70052, 92547 Montrouge Cedex. Amundi Finance société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 304 601 dont le siège social est situé au 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

Distributeur des Titres : CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme au capital de 2.037.713.591€ - Immatriculée sous le n°954509741 – RCS LYON - Siège social : 18, rue de la République - 69002 LYON. Siège central : 20 avenue de Paris – 94811 VILLEJUIF Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878. Carte professionnelle de transaction immobilière n°CPI 6901 2020 000 045 362 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon. Le CREDIT LYONNAIS ne reçoit ni ne détient aucuns fonds au titre de cette activité. Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris, 94811 Villejuif Cedex.

Achevé de rédiger le 22 décembre 2020.